

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 OCTOBRE 2020

Date de convocation et d'affichage : 02 octobre 2020

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 40.

**Présents :**

ABEL JEAN-PIERRE  
BACHMANN Jean-Marie  
BAGATTIN Mélanie  
BAROIN François  
BAUDOUX Bruno  
BEAUSSIER Jean-Marie  
BETTINGER Sylviane  
BILLET André  
BLANCHARD Dominique  
BLASCO Thierry  
BLASSON Christian  
BOICHUT Daniel  
BOISSEAU Dominique  
BOUDADI Rachida  
BRANLE Christian  
BRET Marc  
BURRI Marie-Luce  
BUTAT André  
CAFFET Gaëlle  
CASTEX Jean-Marie  
CHALVET Marie-Ange  
CHAMPAGNE Anicet  
CHAMPAGNE Bernard  
CHOISELAT Emmanuel  
CHOMAT Christophe  
COCHET Jean-Michel  
CORNEVIN Jean-Pierre  
COURTOIS Jean-Christophe  
DAHDOUH Fadi  
DA ROCHA Katia  
DAUTET Loëtitia  
DE VILLEMEREUIL Gérard  
DEHARBE Dominique  
DELAITRE Guy  
DENIS Valéry  
DESROUSSEAUX Pascal  
DRAGON Jean-Luc  
DRIAT Boris  
DUCHÊNE Annie  
DUQUESNOY Olivier  
DUSACQ Maxime  
FARINE Bruno  
FINOT Patrick  
FLEURET Dominique  
FRAENKEL Stéphanie

FRAPIN David  
GARIGLIO Élisabeth  
GARNERIN David  
GATOUILLAT Marcel  
GAURIER Claude  
GAURIER Marlène  
GAUTHIER Anne-Sophie  
GERARD Fabien  
GIRARD Marc  
GIRARDIN Olivier  
GONCALVES José  
GOUJARD Pascal  
GRAFTEAUX-PAILLARD Marie  
GROSJEAN Patrick  
GUILLAUMET Virginie  
GUITTON Jordan  
GULTEKIN Gulcan  
GUNDALL Philippe  
HANDEL William  
HELIOT-COURONNE Isabelle  
HENNEQUIN Virgil  
HENRI Pascal  
HIMEUR Aïcha  
HIRTZIG Jack  
HONORÉ Nicolas  
HOUARD Bruno  
HUMBERT Christophe  
JOLLIOT Marie-France  
JOUAULT Gervaise  
KIEHN Patricia  
LANOUX Claudie  
LE CORRE Marie  
LEBECQ Jérémy  
LÉCORCHÉ Jean-Pierre  
LEDOUBLE Catherine  
LEMELAND Caroline  
LEMELLE Flavienne  
LEPRINCE Didier  
LEQUIEN Ombeline  
LEROY Marie-Thérèse  
LEYMBERGER Brigitte  
MAGLOIRE Arnaud  
MALARMEY Michelle  
MANDELLI François  
MARTINOT Bruno

MARTY Rémy  
MEIRHAEGHE Jean-François  
MEIRHAEGHE Sonia  
MENNETRIER Nicolas  
MONTAGNE Jean-Jacques  
MOSER Alain  
NONCIAUX-GRADOS Véronique  
OUADAH Karima  
PAUWELS Cécile  
PETIT Christine  
POIVEZ Kevin  
PORTIER-GUENIN Françoise  
POTTIER Denis  
QUINTART Sylvie  
RAGUIN Jacky  
REHN Yves  
RENOIR Gilles  
RESLINSKI Jean-François  
RICHARD Sophie  
ROBLET Bernard  
ROUSSEAU Pauline  
ROUSSELOT Nicole  
SAINTON Michel  
SAUVAGE Philippe  
SEBEYRAN Marc  
SERRA Frédéric  
THIENOT Régis  
THOMAS Christine  
VAN DE ROSTYNE Alain  
VIART Jean-Michel  
VOLHUER Michel  
ZAJAC Anna

**Représentés :** GACHOWSKI Jacques par GIROT Thierry, NINOREILLE Francine par GROUX Benoît

**Excusés et ont donné pouvoir :** BAZIN-MALGRAS Valérie à FRAENKEL Stéphanie, BECARD Francis à BAROIN François, BLANCHON David à ZAJAC Anna, CHEVALIER Bertrand à LE

CORRE Marie, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, HUBINOIS Alain à BEAUSSIER Jean-Marie, LANDREAT Pascal à GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, SIMON Eric à SAINTON Michel, SOMSOIS Hervé à GUILLAUMET Virginie

**Absents et excusés :** GRIENENBERGER Daniel, RICHARD Vincent

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Ombeline LEQUIEN.

<b>DELIBERATION N°19</b>	<b>Résidence Saint-Liébauld – Maison d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie (MARPA) d'Estissac – propositions budgétaires 2021</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>Guy DELAITRE</b>

<b>Nombre de membres : 135</b>		<b>Vote</b>			
<b>Présents</b>	<b>Suffrages exprimés</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>	<b>Non-participation</b>
<b>124</b>	<b>133</b>	<b>133</b>			

**Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 OCTOBRE 2020**

**Résidence Saint-Liébault  
Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie (MARPA) d'Estissac  
Propositions budgétaires 2021**

**Exposé**

Troyes Champagne Métropole assure, dans le cadre de ses compétences, la gestion de la MARPA d'Estissac.

Conformément au III<sup>e</sup> alinéa de l'article L 313-12 du Code de l'action sociale et des familles, modifié par la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV), la MARPA relève du statut de « Résidence Autonomie ».

À ce titre, la MARPA est soumise aux règles budgétaires, comptables et financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux prévues aux articles L314-1 et L 314-7 et R314-1 à R314-21 du code de l'Action Sociale et des Familles qui précisent les modalités de la procédure budgétaire.

Cette dernière comprend trois étapes :

1 – Les propositions budgétaires en dépenses et recettes doivent être arrêtées par l'organe délibérant ;

2 - Elles sont transmises au Département de l'Aube (autorité de tarification) avant le **31 octobre de l'année N pour l'année N+1.**

Face aux propositions budgétaires formulées par le gestionnaire de l'établissement, le Département dispose d'un pouvoir de réformation des recettes et charges.

Le gestionnaire dispose d'un délai de **8 jours** pour faire connaître son éventuel désaccord qu'il doit motiver.

3 – Au terme de cette procédure contradictoire, le Département doit prendre une décision expresse d'autorisation des dépenses et recettes. Le Département fixe également la tarification de l'établissement, à savoir le prix de journée des hébergements.

Dans le cadre de cette navette budgétaire, qui précède l'adoption définitive du budget primitif, il est proposé d'adresser au Département, les propositions budgétaires pour l'exercice 2021, résumées comme suit :

Section d'exploitation	
<b>DEPENSES</b>	<b>316 880,00</b>
GROUPE I - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	83 970,00
GROUPE II - Dépenses afférentes au personnel	164 755,00
GROUPE III - Dépenses afférentes à la structure	68 155,00
	<b>316 880,00</b>
<b>RECETTES</b>	
GROUPE I - Produits de la tarification et assimilés	
GROUPE II - Autres produits relatifs à l'exploitation	
• Recettes d'exploitation	273 500,00
• Aide Forfaitaire du Département	6 000,00
• Subvention d'équilibre	37 380,00
GROUPE III - Produits financiers et produits non encaissables	

Section d'investissement	
<b>DEPENSES</b>	<b>53 000,00</b>
16- Emprunts et dettes assimilés	10 000,00
20 - Immobilisation incorporelles	15 000,00
21 - Immobilisations corporelles	28 000,00
23 - Immobilisations en cours	
	<b>53 000,00</b>
<b>RECETTES</b>	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	
16 - Emprunts et dettes assimilés	10 000,00
28 - Amortissements des immobilisations	43 000,00

Ces prévisions budgétaires ont été établies sur la base des prix de journées suivants :

**T1 : 34,55 € / jour**

**T2 : 46,80 € / jour**

### Décision

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'ADOPTER** les propositions budgétaires 2021 équilibrées du budget annexe de la MARPA
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents administratifs, juridiques et financiers en application du présent exposé.

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote